

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale FIS EM 390/585/1100 S – Composante A (Mortier )

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes mortier composite

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Werkzeuge  
Nefenstrasse 30  
CH-9435 Heerbrugg  
Téléphone: +41 41 209 65 00  
Fax: +41 41 209 65 65  
Courriel: info@sfsunimarket.biz  
Internet: www.sfsunimarket.biz

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 51 51 / Numéro national d' urgence 145

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE) R43 Xi; R37/38-41 N; R51/53

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), ciment Portland, produits chimiques, produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), triméthylolpropane triglycidyl éther
Valeurs H	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Valeurs P	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Informations complémentaires	EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Risque pour la santé	Aucun à notre connaissance.
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Aucun à notre connaissance.
Indication de danger	Aucun à notre connaissance.
Consignes de danger	Aucun à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	No. CAS: 25068-38-6 No.-CE: 500-033-5 No.-Index: 603-074-00-8 No. REACH: 01-2119456619-26	Xi; R36/38 R43 N; R51-53 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	25.0 – 50.0 pds %
ciment Portland, produits chimiques	No. CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Xi; R37/38-41 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	25.0 – 50.0 pds %

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
produit de réaction: bis-phénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	No. CAS: 28064-14-4 No. REACH: 01-2119454392-40	R43 Xi; R36/38 N; R51/53	10.0 – 25.0 pds %
		Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	
triméthylolpropane triglycidyl éther	No. CAS: 30499-70-8 No.-CE: 222-384-0 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	R43 Xi; R36/38 R52/53	2.5 – 10.0 pds %
		Skin Irrit. 2; H315, Eye Irrit. 2; H319, Skin Sens. 1; H317, Aquatic Chronic 3; H412	

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Ne pas mettre en contact avec la peau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun à notre connaissance.
-----------	-----------------------------

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
Un traitement médical spécial	Aucune donnée disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Poudre sèche Mousse
------------------------------	------------------------

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Jet d'eau pulvérisée  
Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.  
Oxydes de soufre  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre: 8/13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Néant dans des conditions normales de traitement.

Précautions

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion inutile dans les conditions normales d'utilisation

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver dans le conteneur original.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Stocker conformément à la réglementation locale.

Indications concernant les stockages en commun Ne pas entreposer près des acides.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

Consignes d'entreposage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

TRGS 510 11

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) mortier composite  
Indications détaillées: voir notice technique.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### ciment Portland, produits chimiques

Suisse

Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Source
5e	S	100

Source: 100 - 100

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains

Matière appropriée: caoutchouc butyle, Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: > 120 min

Remarque: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants de protection conformes à EN 374.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure.

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm³]	1,5 – 1,6
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé

Auto-inflammabilité n'est pas auto-inflammable

Température de décomposition [°C] non déterminé

Viscosité dynamique [kg/(m\*s)] 90 – 130

Température: 20 °C

Risque d'explosion. Non-explosif

## 9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C] non déterminé

Propriétés comburantes non

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun raisonnablement prévisible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Composants dangereux

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen .LE. 700)**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
30000	DL50	rat	100

Source: 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,000008	LC0	rat	5 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – 100

**ciment Portland, produits chimiques**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source: 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	Limit test 2000 mg/kg	100

Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m <sup>3</sup>	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – 100

**Reaktionsprodukt: Bisphenol-F-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht <= 700**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	100



Source: 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Non applicable.	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – 100

**Trimethylolpropantriglycidether**

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – 100

Irritation primaire cutanée

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets cancérrogènes

Aucune donnée disponible

Mutagénèse	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité pour la reproduction	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effet caustique	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen .LE. 700)

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
1,3	CL50	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
1,8	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
10	EC50	Chlorella pyrenoidosa	72 h	100

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
0,3	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 211	21 d	100

Source: 100 - 100

#### ciment Portland, produits chimiques

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	EC50	100

Source: 100 - 100

**Reaktionsprodukt: Bisphenol-F-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht <= 700**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 1	CL50	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1	EC50	72 h	100

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
0,3	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 211	21 d	100

Source: 100 - 100

**Trimethylolpropantriglycidether**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Mécanisme d'élimination et de répartition

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

**12.6 Autres effets néfastes**

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Considérations relatives à l'élimination Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Code des déchets Produit  
080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
matériau durci  
200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	3077	3077	3077
14.2 Description des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. Bisphenol A/F Epoxy resin	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. Bisphenol A/F Epoxy resin

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Bisphenol A/F Epoxy resin)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Bisphenol A/F Epoxy resin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	U – Dangereux pour l'environnement	U – marine polluant	U – Environmentally hazardous
Remarque	Marchandise non dangereuse dans son emballage d'origine (Prescription particulière 375)	Marchandise non dangereuse dans son emballage d'origine (Prescription particulière 969)	Marchandise non dangereuse dans son emballage d'origine (Prescription particulière A197)

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 2

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R  
 R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.  
 R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
 R41: Risque de lésions oculaires graves.  
 R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Teneur en taux de H  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Énoncé des classes de risque	<p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.  H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  H335: Peut irriter les voies respiratoires.  H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>Skin Irrit.: Irritation cutanée  Eye Dam.: Lésions oculaires graves  Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique  Eye Irrit.: Irritation oculaire</p>												
Modification par rapport à la dernière version	Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.												
classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Classification</th> <th style="text-align: left;">Évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Skin Irrit. 2; H315</td> <td>calculé</td> </tr> <tr> <td>Eye Dam. 1; H318</td> <td>calculé</td> </tr> <tr> <td>Skin Sens. 1; H317</td> <td>calculé</td> </tr> <tr> <td>STOT SE 3; H335</td> <td>calculé</td> </tr> <tr> <td>Aquatic Chronic 2; H411</td> <td>calculé</td> </tr> </tbody> </table>	Classification	Évaluation	Skin Irrit. 2; H315	calculé	Eye Dam. 1; H318	calculé	Skin Sens. 1; H317	calculé	STOT SE 3; H335	calculé	Aquatic Chronic 2; H411	calculé
Classification	Évaluation												
Skin Irrit. 2; H315	calculé												
Eye Dam. 1; H318	calculé												
Skin Sens. 1; H317	calculé												
STOT SE 3; H335	calculé												
Aquatic Chronic 2; H411	calculé												
Restrictions conseillées	Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.												

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale FIS EM 390/585/1100 S – Composant B (Durcisseur)

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes matériel de fixage

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Werkzeuge  
Nefenstrasse 30  
CH-9435 Heerbrugg  
Téléphone: +41 41 209 65 00  
Fax: +41 41 209 65 65  
Courriel: info@sfsunimarket.biz  
Internet: www.sfsunimarket.biz

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 51 51 / Numéro national d' urgence 145

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361f STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE Repr.Cat.3; R62 C; R34 Xn; R20/22 R43 Xi; R37 R52/53

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette      ciment Portland, produits chimiques, m-phénylenebis(méthylamine), 4, 4'-isopropylidenediphénol

Valeurs H      H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
 H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P      P102: Tenir hors de portée des enfants.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P405: Garder sous clef.  
 P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Risque pour la santé      Aucun à notre connaissance.  
 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement      Aucun à notre connaissance.  
 Indication de danger      Aucun à notre connaissance.  
 Consignes de danger      Aucun à notre connaissance.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Composants dangereux**

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
ciment Portland, produits chimiques	No. CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Xi; R37/38-41 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	25.0 – 50.0 pds %
m-phénylenebis(méthylamine)	No. CAS: 1477-55-0 No.-CE: 216-032-5 No. REACH: 01-2119480150-50	Xn; R20/22 C; R34 R43 R52/53 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	25.0 – 50.0 pds %





## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié	Poudre sèche Mousse Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Jet d'eau pulvérisée
------------------------------	---

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit
---	-------------------------

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de soufre oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) Oxydes de carbone
---	---

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
---------------------------	---

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
---	---

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
-----------------------	---

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre: 8/13
----------------------------------	---------------------

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Néant dans des conditions normales de traitement.

Précautions Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion inutile dans les conditions normales d'utilisation

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver dans le conteneur original.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Stocker conformément à la réglementation locale.

Indications concernant les stockages en commun Ne pas entreposer près des acides.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

Consignes d'entreposage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

TRGS 510 8A

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) spécifique(s) mortier composite  
Indications détaillées: voir notice technique.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****ciment Portland, produits chimiques**

Suisse

Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Source
5e	S	100

Source: 100 - 100

**m-phénylenebis(méthylamine)**

Suisse

Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Notations	Toxicité critique	Source
0,1	H S	Yeux, Peau, TGI	26

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

## 4,4'-isopropylidenediphénol

### Suisse

Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Remarque	Notations	Toxicité critique	Source
5e	5 e	*1)	S SSC	VRS{TC AN} & MCorp{TC AN}	26

\*1): La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes.

Source: 26 – Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

### Europe

Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Notent	Date d'émission	Source
10	inhalable dust	2009/161	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Protection des mains

Matière appropriée:

caoutchouc butyle, Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration:

> 120 min

Remarque:

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants de protection conformes à EN 374.

Substance de référence:

Remplacer en cas d'usure.

### Protection des yeux

Lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection adéquat.

### Mésures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

### Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,2 – 1,3
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	80 – 120
Température:	20 °C
Risque d'explosion.	Non-explosif

### **9.2 Autres informations**

Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Mélange avec de l'eau	partiellement miscible

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter Acides forts et oxydants forts

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux Aucun raisonnablement prévisible.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Composants dangereux**

##### **ciment Portland, produits chimiques**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	Limit test 2000 mg/kg	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m <sup>3</sup>	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – 100

### m-phénylenebis(méthylamine)

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
930	DL50	rat	100

Source: 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2000	DL50	lapin	100

Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,8	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – 100

Irritation respiratoires                      L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – 100

### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2169	DL50	rat	100

Source: 100 – 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 1242	DL50	lapin	100

Source: 100 – 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 1673	CL50	rat	100

Source: 100 – 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Organes concernés	Source
	Maladie oculaire, Eruption, Allergies, Troubles neurologiques	Yeux, Contact avec la peau, Système nerveux central	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

### alcool-benzylrique

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
1230	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2000	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Notent	Source
> 4,1	CL50	rat	4 h	OECD 403	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

### 4,4'-isopropylidenediphénol

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
3250	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
6400	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 170	CL50	rat	6 h	100

Source: 100 - 100



Irritation primaire cutanée	Irritant pour la peau et les membranes muqueuses
Irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets cancérrogènes	Aucune donnée disponible
Mutagénèse	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité pour la reproduction	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effet caustique	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

##### ciment Portland, produits chimiques

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	EC50	100

Source: 100 - 100

##### m-phénylenebis(méthylamine)

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
75	CL50	Leuciscus idus(Ide)	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
15,2	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
12	EC50	Scenedesmus subspicatus	72 h	100

Source: 100 – 100

### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
222	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	24 h	100
249	CL50	Cyprinus carpio (Carpe)	24 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
718	CL50	96 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
84	EC50	Scenedesmus subspicatus	72 h	100

Source: 100 – 100

### alcool-benzylique

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
460	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
230	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
700	IC50:	Pseudokirchneriella subcapitata	72 h	100

Source: 100 – 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
51	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 211	21 d	100

Source: 100 – 100

#### 4,4'-isopropylidenediphénol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 4	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96 h	100
9,9	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	96 h	100
4	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
3,9	EC50	Daphnia magna	48 h	100
10,2	EC50	Daphnia magna	48 h	100
> 9,2	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 – 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
2,5	EC50	Pseudokirchneriella subcapitata	96 h	100

Source: 100 – 100

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination




### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Code des déchets  
Produit  
080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
matériau durci  
200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	3259	3259	3259
14.2 Description des marchandises	AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.	AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.	Amines, solid, corrosive, n.o.s.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.	Amines, solid, corrosive, n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
Étiquettes	8 	8 	8 – Corrosive 
No. de risque	80		
Catégorie	2		
Code de classement	C8		
Code de limitation du tunnel	E		
Sources de danger	m-phenylenebis(méthylamine)	m-phenylenebis(méthylamine)	m-phenylenebis(méthylamine)
Désignation du produit en anglais	m-phenylenebis(méthylamine)		
14.5 Dangers pour l'environnement		0: Non-marine pollutant	
No EMS		F-A;S-B	
Catégorie d'encombrement		A	

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 2

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de R	R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion. R22: Nocif en cas d'ingestion. R34: Provoque des brûlures. R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R37: Irritant pour les voies respiratoires. R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R52: Nocif pour les organismes aquatiques. R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R62: Risque possible d'altération de la fertilité.
Teneur en taux de H	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque

Acute Tox.: Toxicité aiguë  
 Skin Corr.: Corrosion cutanée  
 Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
 Repr.: Toxicité pour la reproduction  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  
 Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique  
 Skin Irrit.: Irritation cutanée  
 Eye Dam.: Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit.: Irritation oculaire

Modification par rapport à la dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Corr. 1B; H314	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Repr. 2; H361f	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
Aquatic Chronic 3; H412	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.